



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX INVESTIT 75 482 \$ DANS UN PROJET MAJEUR DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DE SAINT-URBAIN

Baie-Saint-Paul, le 12 octobre 2022 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix a procédé à l’octroi d’une aide financière non remboursable d’un montant total de 75 482 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale et du Fonds Parc industriel régional de Saint-Urbain.

FINITION BÉTON CHARLEVOIX INC.

L’expansion de Finition Béton Charlevoix, dans le Parc industriel régional de Saint-Urbain, aura un impact régional important, contribuera à la diversification du tissu économique régional et offrira de nombreux emplois de qualité. L’ampleur et les détails du projet d’investissement seront dévoilés au cours des prochains mois par le promoteur. La MRC de Charlevoix est heureuse d’octroyer une contribution financière non remboursable de 67 150 \$ via son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) et 8 332 \$ avec le Fonds Parc industriel régional de Saint-Urbain, pour les dépenses reliées aux étapes de mise en place de leur projet d’une hauteur de 268 597 \$.

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d’une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. [La politique d’investissement et le formulaire de demande d’aide financière](#) sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

Le **Fonds Parc industriel régional de Saint-Urbain** vise à promouvoir le développement du Parc industriel régional de Saint-Urbain en finançant l’acquisition d’infrastructures ou d’équipements (excluant le matériel roulant), les améliorations locatives ou la construction de bâtiments.

– 30 –

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khorvath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002